



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
4 juin 2020

Date d'affichage
4 juin 2020

Objet de la délibération
*Direction des affaires
générales – Association des
communes forestières du
Var. Désignation d'un
délégué titulaire et de son
suppléant*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey.

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'association des communes forestières regroupe la quasi-totalité des communes que compte le département du Var.

Elle accompagne les communes et leurs représentants afin qu'ils soient de réels acteurs de la politique forestière et environnementale de leur territoire.

L'association s'investit sur toutes les thématiques liées à la forêt et aux énergies renouvelables. De la protection à la valorisation économique, les thématiques sont multiples et comportent des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

L'association des communes forestières du Var a un rôle associatif d'élus. Elle représente les communes, défend les intérêts des communes auprès des différentes instances départementales, régionales et nationales, accompagne la construction et la mise en œuvre de politiques forestières, environnementales et énergétiques et est un lieu d'échanges.

Mais elle a aussi un rôle technique. Elle aide à la décision, répond aux questions des élus, apporte une assistance technique et administrative, forme, sensibilise, informe, met à disposition des outils pour la mise en œuvre de politiques forestières et énergétiques et coordonne.

La commune de SOLLIES-PONT adhère à l'Association Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var,

VU les élections municipales du 15 mars 2020,

VU le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 qui fixe l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus au 1^{er} tour, le lundi 18 mai 2020,

VU le courriel de l'association des communes forestières du Var en date du 20 mars 2020,

CONFORMEMENT à l'article 6 des statuts de cette Association, et en application de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités à des organismes extérieurs, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune,

Après avoir pris connaissance du courriel en date du 19/03/2020 adressé par l'Association Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var sollicitant la désignation des délégués par la commune,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **DESIGNE** en tant que délégués de la commune de SOLLIES-PONT à l'Association Communes

Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var :

⇒ Un délégué titulaire **Monsieur Philippe LAURERI**, principalement sur la thématique*

Forêt (aménagement du territoire/sécurité/valorisation et préservation des forêts publiques et privées)

ou

Transition énergétique (habitat/bâtiments communaux/urbanisme/énergies renouvelables).

⇒ Un délégué suppléant **Monsieur Patrick BOUBEKER**, principalement sur la thématique*

Forêt (aménagement du territoire/sécurité/valorisation et préservation des forêts publiques et privées)

ou

Transition énergétique (habitat/bâtiments communaux/urbanisme/énergies renouvelables) ;

- **SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

17 JUN 2020

18 JUN 2020

